

LES ÉMISSIONS DE TIMBRES DE 17 CENTS

Question n° 3170—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. a) Combien de timbres de 17 cents à l'effigie de la Reine a-t-on imprimés, b) les a-t-on tous imprimés et distribués en même temps, c) y a-t-il eu des tirages supplémentaires et, le cas échéant, (i) combien (ii) de combien dans chaque cas, d) prévoit-on un autre tirage et, le cas échéant, quand et de combien?

2. a) Depuis la première émission du timbre, combien d'émissions spéciales de 17 cents y a-t-il eu, y compris celles d'artistes célèbres de Canadiennes célèbres et d'instruments antiques, b) combien de timbres ou de feuilles contenant jusqu'à quatre timbres différents a-t-on émis dans chaque cas?

3. a) Combien de timbres de 17 cents à l'effigie de la Tour de la Paix a-t-on imprimés, b) les a-t-on tous imprimés et distribués en même temps, c) y a-t-il eu des tirages supplémentaires et, le cas échéant, (i) combien (ii) de combien dans chaque cas, d) prévoit-on un autre tirage et, le cas échéant, quand et de combien?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. a) 903.7 millions de timbres à l'effigie de la Reine. b) Non. c) Oui, des tirages ont été faits afin de répondre aux besoins opérationnels. (i) 24 tirages.

c) (ii)

Feuillets	9 tirages	800 millions de timbres
Carnets de 50c. (chaque carnet contenant deux timbres de 17c.)	11 tirages	51.2 millions de timbres
Carnets vendus aux guichets (chaque carnet contenant 25 timbres)	4 tirages	52.5 millions de timbres
Total		903.7 millions de timbres

d) Non, étant donné la modification des tarifs.

2. a) 1,190.5 millions de timbres.

b) Il y a eu 39 émissions spéciales:

24 émissions—feuillets de timbres identiques	637.6 millions de timbres
12 émissions—feuillets de 2 designs se tenant	428.9 millions de timbres
2 émissions—feuillets de 4 designs en damier	59.2 millions de timbres
1 émission—feuillets de 12 timbres différents	64.8 millions de timbres
Total	1,190.5 millions de timbres

3. a) 1,515 millions de timbres représentant les édifices du Parlement.

b) Non.

c) Oui, des tirages ont été faits afin de répondre aux besoins opérationnels.

c) (i) 20 tirages.

c) (ii)

Feuillets	9 tirages	725 millions de timbres
Rouleaux de 100 timbres	11 tirages	790 millions de timbres
Total		1,515 millions de timbres

d) Se reporter au numéro 1 d).

LES BATEAUX DE PÊCHE JAPONAIS

Question n° 3214—M. Crosby:

1. a) Combien de navires de pêche japonais ont été autorisés à pêcher dans les eaux territoriales canadiennes en (i) 1980 (ii) 1981 et quelles sont les modalités du permis ou de l'autorisation, b) combien de ces navires ont en fait pêché dans les eaux territoriales canadiennes en (i) 1980 (ii) 1981 et quels ont été le nombre et la taille des thons, espadons et autres espèces déclarées qui ont été pris?

Questions au Feuilleton

2. L'espadon pris par ces navires a-t-il été vendu et la commercialisation a-t-elle nui à l'industrie canadienne de l'espadon?

3. Quelle était la valeur économique de l'industrie canadienne de l'espadon sur le plan des prises et autres avantages a) en 1981, b) au cours de toute autre année active antérieure?

4. Le ministère des Pêches et Océans prend-il des mesures pour aider l'industrie canadienne de l'espadon de la côte est à vendre de l'espadon aux États-Unis et ailleurs et, le cas échéant, lesquelles?

5. Quels pêcheurs non canadiens sont autorisés à prendre de l'espadon dans les eaux territoriales canadiennes et la vente de leurs prises nuit-elle à l'industrie canadienne de l'espadon?

6. a) Qu'ont fait le ministère des Pêches et Océans ou tout autre organisme gouvernemental pour réglementer, contrôler et surveiller l'activité des navires de pêche japonais, b) a-t-on signalé des infractions et, le cas échéant, lesquelles?

7. A-t-on pris ou permis de prendre des dispositions en vue du ravitaillement, de l'entretien et du radoub des navires japonais et, le cas échéant, lesquelles?

8. Le Canada a-t-il retiré des avantages économiques de la pêche pratiquée par les navires japonais et, le cas échéant, lesquels?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. Le nombre de bateaux de pêche japonais autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes et le nombre de bateaux qui se sont prévalus de cette autorisation s'établissent comme suit:

	(i) 1980		(ii) 1981	
	a) bateaux autorisés	b) bateaux ayant pêché	a) bateaux autorisés	b) bateaux ayant pêché
Calmar et argentine	17	17	13	13
Thon	87	62	106	93
Merlu du Pacifique	4	4	2	2
	108	83	121	108

Les modalités du permis sont énoncées à l'article 11 du Règlement sur la protection des pêcheries côtières.

Les prises de thon et d'espadon des bateaux japonais s'établissent comme suit (t.m.):

	Thon ventru	Germon	Espadon	Thon rouge
1980	1612.32	193.2	144.6	167.54
1981	données non disponibles			160.0 (donnée préliminaire)

Les prises de calmar, d'argentine et de merlu du Pacifique des bateaux japonais s'établissent comme suit (t.m.):

	Calmar	Argentine	Merlu du Pacifique
1980	16,134.73	1,526.42	817
1981	6,045.9	2,336.55	131.5

2. Les bateaux japonais qui pratiquent la pêche du thon dans les eaux canadiennes capturent accidentellement un certain nombre d'espadons qu'ils vendent sur le marché japonais.

Ces activités ne nuisent pas à l'industrie canadienne de l'espadon puisque l'espadon canadien n'est pas vendu sur le marché japonais. N'étant pas congelé en mer, l'espadon canadien ne répond pas aux normes de qualité japonaises.

3. Au Canada, la pêche de l'espadon a pratiquement été abandonnée en 1971; on assiste toutefois à un regain d'activité au milieu des années 1970, alors que les prises sont transbordées en mer, à bord de bateaux américains, il n'existe pas de données sur les prises pour cette période.